



CONSEIL COMMUNAL
1270 TRÉLEX

**PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**

DU 13 JUIN 2018

Le Président, M. Philippe DEPIERRE, ouvre la séance à 20h00.

En préambule, Monsieur Philippe DEPIERRE, Président du Conseil, salue Messieurs Pierre HOFMANN, vice-président et Municipal des Forêts, Gravières et Alpagnes et Cédric VUICHARD, directeur adjoint, qui présentent le Parc Jura vaudois et ses missions : le soutien à l'économie locale, l'éducation à l'environnement et la préservation de la nature.

Parmi les 25 projets en cours en lien avec ces missions : l'augmentation des dessertes en bus sur les cols du Marchairuz et du Mollendruz et la promotion du NStCM, des animations pédagogiques qui répondent aux exigences du Plan d'études romand, la transmission du savoir-faire en lien avec les murs en pierres sèches, et la restauration d'habitats pour la faune menacée.

Dans le Comité, figurent notamment 8 municipaux des communes territoriales (dont le président).

Le fonctionnement du PJV est assuré par 4 sources de financement, dont 32% de la Confédération, 27% par le Canton de Vaud et 41% sont des ressources mobilisées par le Parc. La cotisation des communes représente 10% du budget total. Le budget 2017 est de Fr. 1'763'000.-, pour lequel des recherches de fonds sont menées auprès d'entreprises connues, permettant de diminuer la charge des communes. Pour la commune de Trélex, les cotisations se montent pour les 2 années 2016/2017 à Fr. 13'995.-, soit Fr. 5.-/habitant.

Les municipalités, dont le pouvoir de décision est grand, seront prochainement sollicitées pour déterminer les projets pour 2020-2024. Les Conseils communaux et généraux, qui ont eu un rôle central au renouvellement de la Charte, voteront à nouveau sur la participation au PJV pour une période de 10 ans (2022-2032). Comme celui des autres parcs, le périmètre du PJV s'agrandit et d'autres communes l'ont déjà contacté pour le rejoindre.

Messieurs HOFMANN ET VUICHARD répondent à des questions du Conseil (hors PV).

Avant de débiter la séance, Monsieur le Président annonce une modification à apporter à l'ordre du jour, présentée par Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL.

Monsieur le Syndic propose l'ajout d'un point pour nommer une commission pour le nouveau droit sur l'acquisition de la nationalité, composée de 3 personnes (maximum 5). Ceci est en rapport avec un préavis qui sera présenté en septembre sur les naturalisations, en relation avec le changement de loi sur ce sujet au 1.1.2018. Selon les nouvelles directives, le Conseil communal des communes concernées devrait se prononcer sur divers points, de façon à être prêt pour octobre.

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil cette modification de l'ordre du jour. En l'absence d'opposition, ce point est ajouté comme point 6bis. L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Appel - 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 mars 2018 - 3. Renouvellement ou prolongation du mandat des membres du bureau - 4. Renouvellement ou prolongation de la Commission de Gestion - 5. Renouvellement ou prolongation de la Commission des

Finances - 6. Nomination d'une commission consultative pour la modification des statuts du DISREN du Conseil Régional - 6bis. Nomination d'une nouvelle Commission pour l'acquisition du nouveau droit à la nationalité - 7. **Préavis n° 3/2018**. Concernant le rapport sur les comptes de la commune de Trélex et la décharge de sa gestion pour l'année 2017 - 8. **Préavis n° 3/2018**. Relatif à la modification des statuts de l'Association intercommunale scolaire de Genolier et environs (AISGE) - 9. Mention des préavis à venir - 10. Communication(s) du Président - 11. Communication(s) de la Municipalité - 12. Propositions individuelles et divers.

1. Appel

36 Conseillers présents et 9 excusés.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 mars 2018

En l'absence de remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par 33 oui et 2 abstentions.

3. Renouvellement ou prolongation du mandat des membres du bureau

Monsieur le Président cède la parole à M. François VAUTIER qui procède à la proposition du poste de Président. Monsieur Philippe DEPIERRE se représente. En l'absence d'autre candidature, il est brillamment élu par acclamation. Monsieur DEPIERRE remercie le Conseil pour sa confiance.

Le Président reprend la parole pour proposer les postes de vice-présidents. Se représentent Messieurs François VAUTIER comme 1^{er} vice-président et Christophe HABISREUTINGER comme 2^e vice-président. En l'absence d'autres candidatures, leurs mandats sont prolongés sous les applaudissements.

De même, se représentent les scrutateurs et scrutateurs suppléants Madame Karin VITALE et Messieurs Bastien MORAX, Albert BOLAY et Olivier MONTAGUTI, qui, en l'absence d'autres candidatures, sont également reconduits sous les applaudissements.

4. Renouvellement ou prolongation de la Commission de Gestion

Monsieur le Président explique que chaque année un membre de la Commission sort pour laisser la place à un nouveau membre. Il précise qu'un membre de la Commission de Gestion ne peut faire également partie de la Commission des Finances. Il donne la parole à Monsieur Marcello ALLECA, président de la Commission de Gestion.

Monsieur ALLECA propose qu'en raison de l'absence à toutes les réunions de la Commission de Monsieur Frank STADELMANN, excusé de la présente séance du Conseil, celui-ci se retire.

Monsieur le Président demande qui est intéressé à se présenter. En raison de sa formation de contrôleur de gestion, Madame Evelina GIROD se présente. Elle est élue par acclamation.

5. Renouvellement ou prolongation de la Commission des Finances

Monsieur le Président présente la démission de Monsieur François VAUTIER et demande si d'autres personnes sont intéressées.

Se présente Monsieur Dominique AUBERT, qui est acclamé.

6. Nomination d'une Commission consultative pour la modification des statuts du DISREN du Conseil régional

Monsieur le Président propose une composition à 3 personnes et donne la parole à Madame Evelyne VOGEL, Municipale, qui explique la raison d'être de cette Commission.

Madame VOGEL explique que le Conseil régional va modifier quelques points de ses statuts concernant la participation des communes au DISREN, soit le dispositif d'investissement du Conseil régional. Ces modifications se faisant cet automne, une commission doit pouvoir travailler dessus dès fin août.

Monsieur le Président remercie Madame VOGEL pour ses explications et demande qui est intéressé.

Monsieur François VAUTIER prend la parole. Il pense que quelqu'un faisant partie de la Commission du Conseil régional et connaissant déjà le mécanisme du DISREN serait bon candidat ; il se met lui-même à disposition.

Également intéressés Messieurs Jean-Charles SAILLAND et Albert BOLAY, tous 3 élus par acclamation.

6bis. Nomination d'une nouvelle Commission pour l'acquisition du nouveau droit à la nationalité

Monsieur le Président rappelle que Monsieur le Syndic s'est exprimé en début de séance sur ce sujet. Il explique aussi que cette Commission est amenée à siéger une seule fois, puis sera dissoute. Sont requises 3 personnes.

Monsieur le Syndic ajoute qu'il sait encore peu de la fonction de cette commission, si ce n'est qu'elle doit se déterminer sur la durée de résidence des candidats dans la commune nécessaire pour effectuer la demande de naturalisation. Un préavis sera présenté en septembre.

Monsieur Anthony MURDOCH se présente, expliquant qu'en tant que naturalisé il y a 2 ans il a suivi tout le processus et pense pouvoir apporter une vision. Il ajoute qu'il effectue actuellement sa 3^{ème} et dernière législature au Conseil. Madame Merja MURDOCH, son épouse, serait éventuellement intéressée.

Font explicitement acte de candidature Madame Karin VITALE, ayant exercé cette fonction à la commune de Nyon dans une commission similaire, Messieurs Christophe HABISREUTINGER, Marcello ALLECA et Philippe MEIER.

La commission comprendra donc 5 personnes : Madame Karin VITALE, Messieurs Marcello ALLECA, Christophe HABISREUTINGER, Philippe MEIER et Anthony MURDOCH. Ils sont tous acclamés.

7. Préavis 3/2018 concernant le rapport sur les comptes de la commune de Trélex et la décharge de sa gestion pour l'année 2017

Monsieur le Président, Philippe DEPIERRE, donne la parole à Monsieur Pierre HOFMANN, Municipal.

Monsieur HOFMANN précise que les annexes au préavis sont : les comptes par ordre administratif, un tableau comparatif, des bilans comparés et un tableau des investissements, ainsi que le rapport de gestion, soumis au vote cette année pour la première fois à la demande de la Préfecture.

Monsieur HOFMANN commente le Tableau des investissements, en particulier :

- Ferme Galé, avec Fr. 106'613.- comme amortissement budgété ;
- Auberge : Fr. 482'526.40 de dépenses fin 2016, auxquelles se sont ajoutés Fr. 1'857'536.82, pour arriver à Fr. 2'340'063.22 fin 2017. Il y a quelques jours, le montant se chiffrait à environ Fr. 3'660'000.-. Restent des factures pour environ Fr. 2'000'000.- ;
- Ordures : recettes en diminution ;
- Dans le patrimoine financier à noter 2 préavis bouclés : la Déchetterie avec un amortissement budgété de Fr. 15'000.-, et l'aménagement du trottoir route de Genolier (qui avait été rouvert en 2015), un préavis maintenant clos ;
- Réfection de routes : 2 préavis pour des travaux maintenant terminés, dont le solde définitif reste ouvert car on attend des subventions aux montants pas encore connus ;

- Farandole et salle polyvalente : 2 préavis qui seront bouclés fin 2018 vu les travaux en cours, et pour lesquels il n'y a pas de subvention à attendre ;
- L'eau : les travaux sont terminés mais le montant des subventions reste en attente.

Monsieur HOFMANN précise qu'une bonne demi-douzaine des préavis pourra être bouclée fin 2018, et se met à disposition en cas de question.

Revenant aux préavis, il ajoute que fin mars-début avril la Municipalité n'était pas sûre des préavis à présenter, vu le déficit de plus d'1 million, avec des rentrées fiscales en forte diminution. À l'origine de cette baisse, le fait que de gros contribuables ont obtenu des remboursements suite à taxation intermédiaire, soit une amputation de 2 millions. Fin avril, a été connu le remboursement du Canton sur la facture sociale et la péréquation, soit presque le même montant.

L'année 2017 boucle avec un excédent de revenus de près de Fr. 925'000.- par rapport à un budget déficitaire estimé à Fr. 680'000.-. Si on considérait aussi 2016, les comptes 2017 ne boucleraient pas avec un bénéfice de Fr. 925'000.- mais de Fr. 175'000.-, soit tout de même un revenu excédentaire. Pour 2016, des comptes déficitaires avaient été présentés ; en tenant compte d'un retour en 2017, le bénéfice aurait été de Fr. 350'000.-, soit un recul en 2017 par rapport à 2016. En 2016, des réserves n'avaient pas été reconstituées, en raison du montant inconnu du remboursement du Canton. Dans un compte-bilan, il reste un compte réserve-débiteurs avec Fr. 500'000.-, mis en réserve il y a quelques années pour pallier un éventuel départ de contribuable fortuné.

À noter que c'est la seule année avec 2 retours comptables (par rapport aux autres années où on fait une estimation) : la péréquation pour 2016 a été versée en 2017 et celle de 2017 pour 2017. Une fois que les comptes 2018 seront définitifs, il n'y aura pas de réserve sur estimation de remboursement du Canton.

Monsieur HOFMANN ne peut apporter de précision sur le taux d'imposition à proposer pour 2019, avant d'avoir travaillé dessus avec la boursière cet été, pour tenter d'estimer le bouclage de l'année 2018. En fonction du résultat, une proposition de taux sera faite en Municipalité pour 2019.

Monsieur HOFMANN note encore la rubrique 45, « Ordures ménagères et décharge », avec un excédent dans les réserves, pour lequel la Municipalité devra réfléchir soit à maintenir la taxe au sac à Fr. 100.- soit à la réduire en fonction des réserves qui auront pu être provisionnées.

Monsieur HOFMANN remercie pour l'attention et prie le Conseil d'accepter le préavis tel que présentés.

Monsieur le Président remercie Monsieur HOFMANN pour ses explications et donne la parole à la Commission de Gestion, au nom de laquelle s'exprime Monsieur Marcello ALLECA.

En date du 8 mai 2018, la Commission de Gestion a rencontré la Municipalité représentée par Madame Evelyne VOGEL, Messieurs Yves RAVENEL, Syndic, Pierre HOFMANN et Cédric MARZER, ainsi que Madame Elisabeth CONSTANTIN, boursière, qui lui ont présenté les comptes 2017. La Commission s'est réunie une deuxième fois le 14 mai pour une étude plus approfondie des documents reçus. Suite à cette réunion, elle a demandé des compléments d'information à la Municipalité et à la boursière communale qui ont répondu à satisfaction à toutes les questions posées.

La Commission relève les considérations suivantes, invitant à la prudence :

- Les comptes 2016 avaient bouclé avec un déficit de Fr. 444'523.83 ;
- Sur les comptes 2016, des prélèvements aux réserves avaient été faits, sans que le montant de Fr. 500'000.- n'ait pu être reconstitué ;
- Tandis que les rentrées fiscales poursuivent leur baisse, l'évolution future de la péréquation entre communes et Canton est incertaine. L'une des raisons qui invite à la prudence est la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) ;

- Le budget 2018 de la commune, légèrement déficitaire, inclut des revenus, dont un gros montant manquera en 2018 (revenu de Fr. 300'000.- de la gravière, dont le démarrage est renvoyé à 2019 au plus tôt) ;
- La Municipalité projette de réfléchir à une éventuelle augmentation du taux d'imposition pour 2018, actuellement à 57 points.

La Commission remercie la Municipalité pour sa coopération et la transparence dont elle a fait preuve tout au long des échanges. L'examen des comptes, la lecture du rapport du vérificateur et celle de l'analyse financière détaillée lui ont permis de constater que les comptes 2017 de la Commune sont tenus avec exactitude et rigueur.

La Commission recommande au Conseil communal d'approuver les comptes 2017 tels que présentés, de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant ce même exercice, et par conséquent d'accepter le préavis N° 3/2018.

Le Président remercie le président de la Commission de Gestion et ouvre la discussion.

Monsieur Stephan WENGER demande des éclaircissements sur la modification du point d'imposition : pourquoi reçoit-on déjà cet avertissement, quelles sont les prévisions pour les comptes 2018 et quelles pistes sont explorées par la Municipalité pour la suite ?

Monsieur HOFMANN répond que plusieurs objets se profilent ces prochaines années : la RIE III, une adaptation prévisible du calcul de la facture sociale et de la péréquation en 2019. Il rappelle qu'à l'automne 2017 il avait mentionné que tous ces changements à venir coûteraient 6 points d'impôt ; à l'heure actuelle aucune précision ne peut être avancée. Des augmentations ou diminutions linéaires des revenus de la commune seraient plus aisées, mais ce n'est pas le cas. Pour l'instant, mi-juin 2018, on ne sait pas grand-chose. La réflexion se poursuit durant l'été ; on ne sait pas si les rentrées fiscales resteront stables, on observe des événements qui laissent perplexes. Un maintien du taux d'imposition serait souhaité, mais cela dépendra d'annonces en provenance du Canton, durant le 3^{ème} trimestre.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Yves RAVENEL, Syndic.

Monsieur le Syndic ajoute que la Municipalité souhaite rendre le Conseil attentif à cette éventuelle augmentation des impôts, car on ne sait pas sur quoi vont déboucher les négociations sur la RIE III lors du passage au Parlement, avec de possibles révisions de la péréquation pour compenser l'effet de la RIE III, entraînant un effet sur la facture sociale (pot commun entre Canton et communes). La position de la Municipalité est de maintenir tant que possible le taux d'imposition ; mais selon les charges supplémentaires qui se profilent, la position préconisée serait d'anticiper et monter le taux progressivement, plutôt que le faire fortement au dernier moment.

Monsieur le Président remercie Monsieur RAVENEL pour ces précisions et donne la parole à Madame Karin VITALE, qui souhaite savoir ce qui est compris sous le point 16, sous « tourisme », avec des montants en forte baisse au budget 2018.

Madame Elisabeth CONSTANTIN, boursière, lui répond qu'il s'agit des taxes de séjour encaissées et reversées, avec des fluctuations selon les années ; à Trélex, il s'agit des résidences secondaires. Si l'on encaisse plus, le montant est mis en réserve, dans le cas contraire, on en profite pour faire des entrées de village fleuries ou des panneaux, qui peuvent être inscrits sous ce chapitre.

Monsieur François VAUTIER remercie la Municipalité pour son rapport de gestion 2017 très complet, qui donne comme d'habitude une très bonne photo de la commune de Trélex, de son fonctionnement, de ses habitants et leurs nationalités. Il conseille à chacun qui ne l'aurait pas encore lu de le faire.

Monsieur Philippe DEPIERRE, Président, confirme cette appréciation.

Monsieur le Syndic prend la parole en soulignant que le rapport de gestion n'avait jamais été soumis à approbation du Conseil et que le Préfet en a fait la remarque à sa dernière visite.

Monsieur Roman DAEPPEN relève de sa lecture que Trélex compte 41 nationalités.

Monsieur Henri VANNOD relève, lui, que, sur la population de la Commune, face aux 104 personnes qui sont arrivées, les départs représentent 10%, soit 151 personnes qui ont quitté Trélex, qu'il met en lien avec le remboursement d'impôts de 2 millions en 2017. Il se demande si l'Administration municipale pourrait l'expliquer, si ces personnes sont encore là et si le décompte serait différent.

Monsieur le Municipal Pierre HOFMANN confirme être attentif à ce fait depuis plusieurs années. Un travail spécifique a été mené pour montrer au Conseil que des fluctuations existent depuis longtemps déjà. Il se dit plutôt étonné par la diminution de ces départs en 2017, mais affirme que cela n'est pas en relation avec les 2 millions manquants, qui ne sont dus qu'à quelques individus.

Monsieur Yves RAVENEL ajoute que ce sont plutôt des jeunes qui quittent, que ce fait est indépendant de la volonté des autorités. Concernant les 2 millions, il faut les comprendre comme des acomptes versés en 2016 ; en 2017, on s'est rendu compte que les rentrées étaient inférieures aux estimations et les acomptes supérieurs. Il y a donc eu rétrocession et les impôts 2018 sont moins élevés.

Revenant sur les jeunes qui quittent Trélex, Monsieur VANNOD parle de « bruits de couloir » selon lesquels 12 ou 13 villas seraient vides, ni louées ni vendues, soit pas du fait des jeunes.

Monsieur le Président demande si le Conseil a d'autres remarques à soulever, ce qui n'est pas le cas, et passe au vote sur les comptes 2017 et le rapport de gestion de la Municipalité.

Le Préavis 3/2018 sur les comptes 2017 et la décharge pour sa gestion 2017, et sur le rapport de gestion 2017 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis n° 4/2018 relatif à la modification des statuts de l'Association intercommunale scolaire de Genolier et environs (AISGE)

Monsieur le Président donne la parole à Madame Odile ROCHAT, Municipale, qui précise que ce préavis sur la modification des statuts de l'AISGE avait été annoncé. C'est le fait de la modification de la loi sur les communes, les associations intercommunales devant dorénavant mentionner le plafond d'endettement dans les statuts. Elle répond volontiers aux éventuelles questions et demande au Conseil d'accepter cette modification de statuts telle que présentée dans ce préavis.

Monsieur le Président donne la parole à la présidente de la Commission consultative pour la révision des statuts, Madame Evelina GIROD, qui donne lecture du rapport.

Cette Commission a rencontré le 11 décembre 2017 Madame la Municipale des bâtiments communaux Odile ROCHAT et Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL, également membres du conseil directeur de l'AISGE. La Commission les remercie pour les informations transmises. Les modifications des statuts de l'AISGE sont les suivantes, en gras :

- Montant du plafond d'endettement, chapitre II, article 13, alinéa 7 : « autoriser les dépenses extrabudgétaires de la compétence du Comité de direction et fixer **le montant du plafond d'endettement** » ;
- Montant du plafond d'endettement, chapitre II, article 13, alinéa 11 : « autoriser tout emprunt, le montant du plafond d'endettement est fixé à **CHF 68'000'000.00** »
- Date d'acceptation des comptes annuels, chapitre IV, article 30, 2^{ème} paragraphe : « Son budget, établi par le comité de direction, doit être adopté par le Conseil intercommunal trois mois avant le début de l'exercice, soit au 30 septembre de chaque année, et le vote sur la gestion et les comptes intervient au plus tard le **30 avril** de chaque année. »

La Commission accepte également les 2 modifications suivantes des statuts du règlement du Conseil intercommunal, en gras :

- Chapitre II, Examen de la gestion et des comptes, article 94 : « Le vote sur la gestion et les comptes intervient **chaque année selon l'article 30 des statuts** » ;
- Chapitre II, C COGEF, article 23 Comptes et gestion alinéa 2 : « Chaque année, l'un de ses membres est remplacé par un nouveau membre, selon un tournus défini par le bureau du Conseil intercommunal. Le membre remplacé est rééligible après **deux ans** de service ».

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur Roman DAEPPEN prend la parole et demande s'il s'agit bien de l'article 13 et non de l'article 32 qui est mentionné dans les conclusions du préavis (page 3), qui est soumis à modification. Monsieur le Syndic lui répond qu'il s'agit d'une faute de frappe et qu'il faut lire « article 13 », selon le document signé par la Municipalité en annexe du préavis. La correction sera faite au propre.

Monsieur Roman DAEPPEN demande si l'article 94, hors conclusions mais bien présent dans le corps des décisions, se rapporte au règlement du Conseil intercommunal et non à l'AISGE, raison pour laquelle il est exclu des décisions du Conseil. Devrait-il figurer dans les conclusions ?

Monsieur le Président confirme que cet article 94 figure dans les conclusions du rapport de la Commission consultative.

Madame Odile ROCHAT précise que le rôle du Conseil pour ce préavis se limite à l'approbation ou non de la modification des statuts.

Monsieur Cédric MARZER, Municipal, répond à Monsieur DAEPPEN que l'article 94 appartient bien au Règlement du Conseil intercommunal et non aux statuts.

Monsieur Dominique AUBERT demande, étant donné qu'est discuté le montant du plafond d'endettement et qu'il y a de nombreux projets en route, où en est le projet Arzier-Le Muids et quel en est le montant. Est-il compris dans les 68 millions ?

Monsieur le Syndic rappelle que la seule nouveauté est que le montant doit uniquement être inscrit dans les statuts. Le montant du projet de construction d'Arzier-Le Muids, qui se monte à ce jour à 35 millions de francs, sera soumis à un préavis au Conseil intercommunal de l'AISGE le 20 juin. Ce montant est inclus dans les 68 millions, qui ont été largement discutés en commissions eu égard à l'aspect financier du bâtiment. Une projection des coûts supplémentaires par commune a été envoyée et un premier projet devisé à Fr. 400'000.- (répondre aux normes de l'enseignement obligatoire).

Monsieur Stephan WENGER, se référant à l'article 13 alinéa 11, demande si le montant restera inchangé ou à quelle occasion il pourrait être modifié ou renouvelé.

Monsieur le Syndic répète que le montant du plafond doit être fixé dans les statuts de l'AISGE pour répondre à une base légale, rappelée par la Préfecture, et non dans un préavis. Actuellement, ce plafond est d'environ 25 millions, et ne pourra donc pas dépasser le montant de 68 millions.

L'assemblée n'ayant plus de remarque, Monsieur le Président passe au vote.

Le préavis 4/2018 est accepté avec 33 oui et 2 non, sans abstention.

9. Mention des préavis à venir

Monsieur le Syndic rappelle le préavis déjà annoncé durant cette séance sur la mise en œuvre du nouveau droit à l'acquisition de la nationalité pour septembre.

Madame la Municipale Evelyne VOGEL n'annonce aucun préavis.

Madame la Municipale Odile ROCHAT annonce un préavis sur les travaux de la Tour, suite à ceux sur la Place de la Tour.

Monsieur le Municipal Cédric MARZER annonce 3 prochains préavis sur : les aménagements routiers et la signalisation au chemin des Santous / gare suite à la mise à l'enquête pour la zone 30, qui n'a pas débouché sur des oppositions ; le remplacement du véhicule de la voirie qui est « mort » (déjà annoncé à la séance du 6 mars 2018) ; et le remplacement de la pompe des Migerandes et aménagement de l'eau.

Monsieur le Municipal Pierre HOFMANN n'a pas de préavis à annoncer.

10. Communication/s du Président

Monsieur le Président, Philippe DEPIERRE, adresse 5 communications au Conseil :

- Vu les préavis annoncés, la prochaine séance du Conseil prévue en réserve le 27 septembre aura bien lieu ;
- Il annonce également que la fête du 1^{er} août se tiendra le 31 juillet, selon la coutume ;
- Il présente le résultat du sondage mené parmi les Conseillers sur leur intérêt pour une convocation adressée par voie électronique. Seules 8 personnes y étant favorables, et en l'absence d'obligation autre qu'écrite dans le Règlement du Conseil pour l'envoi des documents, le Président suggère que la réflexion se poursuive. Dans l'immédiat, la convocation continue à se faire par voie postale ;
- Il demande aux commissions ayant siégé ce 1^{er} semestre de bien vouloir envoyer leur tableau de décomptes d'heures travaillées prochainement. Les votations se sont bien déroulées, il remercie les personnes présentes ;
- Enfin, il communique que les 2 billets offerts par Paléo aux Conseillers intéressés sont à disposition à la fin de la séance auprès de lui-même et Madame DUBOIS-PELERIN.

11. Communication/s de la Municipalité

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Municipale Evelyne VOGEL, qui annonce la date de la 1^{ère} séance de présentation de la révision des statuts du DISREN : le 29 août à 18h30, à la salle de Montoly à Gland.

Madame la Municipale Odile ROCHAT n'a pas de communication à formuler.

Monsieur le Municipal Cédric MARZER a le plaisir d'annoncer la fin des travaux du parking de l'église, avec un pavage complet. Il communique également que, suite au préavis voté en mars 2018 sur la réfection de routes agricoles, les travaux débiteront après le Paléo.

Monsieur le Municipal Pierre HOFMANN remercie l'assemblée pour son acceptation des comptes 2017 ainsi que la Commission de gestion, ses collègues et surtout la boursière pour le gros travail réalisé.

Concernant le Parc Jura vaudois, il espère que le travail mené donne des idées aux communes et il annonce pour cela le Forum qui se tiendra le samedi 16 juin à Vaulion, ainsi qu'une assemblée générale permettant aux commissions et communes de travailler sur des propositions de projets à développer.

Concernant la Commission de sylviculture, Monsieur HOFMANN communiquera 1 ou 2 dates pour une sortie fin septembre).

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL, fait 2 communications au Conseil :

- Commune viticole, Trélex a été sollicité pour la Fête des Vignerons 2019 à Vevey pour le port de la bannière, qui aura lieu du 18 juillet au 11 août 2019. Une annonce est passée dans le *Trélex-INFO*, sans réaction à ce jour ;
- Ce samedi 23 juin, une matinée Portes ouvertes de 10h. à 12h. est prévue pour visiter l'Auberge et les 3 appartements, quoiqu'encore en chantier. Monsieur RAVENEL présente des photos des travaux actuels montrant l'état actuel et les choix faits, une simulation de bordure de végétation devant l'Auberge (au bord de la route) avec 2 murs de protection, et révèle le nouveau nom : « Auberge de la Tour ».

En outre, il remercie le Conseil d'avoir accepté les comptes 2017, ainsi que la boursière, Mme Elisabeth CONSTANTIN, et le Municipal des finances, Monsieur Pierre HOFMANN, pour le gros travail qu'ils ont effectué sur les écritures totalisant un montant de 20 millions. Il remercie le Conseil pour la confiance témoignée au long de l'année. Il félicite le Président pour sa brillante réélection, ainsi que la secrétaire municipale qui, après presque 1 année à la Commune, donne entière satisfaction et est partie prenante des travaux présentés à cette séance. Il remercie enfin les collègues de la Municipalité (1^{ère} année complète au cours de cette législature).

Il convie l'assemblée au verre de l'amitié au foyer de la salle polyvalente et est applaudi par le Conseil.

12. Propositions individuelles et divers

Monsieur le Président donne la parole au Conseil.

Monsieur Anthony MURDOCH demande quelles sont les conséquences de la LAT sur la commune, si une modification des zones est prévue au plan d'affectation. Depuis le chiffre de la population de 2008, beaucoup a changé. Il n'a pas trouvé de plan directeur communal sur le site internet de la commune, et il souhaite connaître les implications pour la commune et ses marges d'action. Il se dit prêt à en discuter en tête-à-tête.

Monsieur le Syndic lui répond que le Plan directeur communal est consultable au Greffe. Ayant lui-même présidé la commission du Plan directeur cantonal, il précise que l'année de référence est 2014, qu'il n'y a pas besoin de dézoner (pas en capacité de surzonage), mais qu'il est légalement nécessaire de refaire un plan de zones, dont se charge la Commission construction-urbanisme. Cependant, s'il est prématuré d'indiquer ce qu'il convient de faire, on peut retenir que le plan de zones du village devra être calqué sur celui du Plan directeur cantonal et il répète qu'il ne sera pas nécessaire de dézoner.

Madame Paulette BAIL fait remarquer que les châtaigniers plantés sont un peu « minables », ce que le Président confirme, et demande ce qui peut être amendé.

Monsieur le Syndic nuance en indiquant que Monsieur Philippe AEBI est locataire de cette parcelle. L'intéressé explique que le voyer qui s'occupait du réseau est passé à une date inconnue pour arracher 3 arbres, ce dont il n'a pas été mis au courant ; il avait signalé que le terrain ne se prêtait pas à ces arbres.

Monsieur Werner REUST se plaint du bruit important des souffleuses utilisées par les paysagistes, engagées par des particuliers, et comparable à celui entre une Formule 1 et un avion. Il préconise l'utilisation plus raisonnable de machines électriques et demande comment la Commune peut tempérer ce zèle.

Monsieur le Municipal Cédric MARZER estime que les employés communaux font une utilisation raisonnable de leurs machines et qu'il convient plutôt de mettre l'accent sur la communication entre voisins. Il pose la question d'une éventuelle modification du Règlement de police et de remarque à insérer dans le *Trélex-INFO* pour limiter les abus.

Monsieur Stephan WENGER se dit très déçu que l'annonce concernant l'Auberge ne porte pas sur des places pour les vélos et demande où en est l'étude d'un parking à vélos sur la parcelle 76, face à l'Administration communale.

Monsieur Cédric MARZER lui répond que le parking à vélos couvert à côté du bâtiment de la Farandole est sous utilisé. Néanmoins 2 socles pour les bicyclettes sont prévus devant l'Administration communale.

Monsieur Jean-Baptiste GERODOLLE demande à quoi sert le « radar et demi » sur la route de St-Cergue, soit l'un en fonction, l'autre régulièrement en panne. Il préconise de placer un flash de temps en temps pour limiter fortement la vitesse.

Monsieur le Municipal Cédric MARZER lui répond que 3 radars sont en fonction, dont 2 en permanence alimentés par électricité (poteaux auxquels ils sont installés), et un troisième sur batterie, déplaçable au gré des besoins. Le but d'un radar est de rappeler la zone 50 aux automobilistes « distraits », donc un flash ne sera pas posé.

Monsieur Philippe AEBI souhaite savoir si l'on peut espérer un subside de la part du Canton pour la réfection des chemins.

Monsieur MARZER lui répond que non, mais rappelle que Paléo apportera la contribution promise.

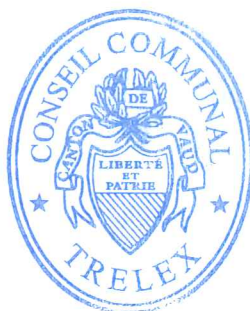
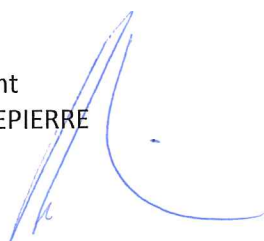
Monsieur AEBI fait remarquer que l'entretien de la végétation devant l'Auberge, au bord de la route, présente un risque pour l'employé communal.

Monsieur Henri VANNOD se réfère à un article paru dans le journal La Côte le 7 juin 2018, à propos de la RIE III, mentionnant le postulat déposé par Pierre-André Romanens, qui demande la compensation entière de 50 millions de francs dès 2019 déjà et jusqu'au PER17 (au lieu d'une compensation par année jusqu'en 2019, jugée insuffisante). Il demande de quoi il s'agit au juste.

Bien que le sujet ne concerne pas Trélex, Monsieur le Syndic précise, en tant que membre du bureau du Grand Conseil, qu'il est au courant des objets déposés au sujet de la péréquation, qui sont envoyés à la Commission des finances. Une 2^{ème} motion est en cours, la motion Mischler, qui demande que le Canton, et non les communes, supporte la perte de 50 millions. Les discussions au Parlement sont en cours et il faut s'attendre à ce que les communes les plus aisées, comme celle de Trélex, assument une participation supérieure à l'actuelle.

Monsieur le Président remercie le Syndic pour ces apports. L'assemblée n'ayant plus de remarque ni de question, il souhaite à chacun un bon été et clôt la séance à 22h 00.

Le Président
Philippe DEPIERRE



La secrétaire
Catherine DUBOIS-PELERIN

